

## CHARTRE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX ACTIONS MISES EN APPLICATION À L'UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE TROYES

### Table des matières

Préambule .....	2
1. Information en amont .....	4
2. Orientation .....	4
3. Sélection .....	4
4. Préparation au départ .....	5
5. Accueil physique sur le lieu d'études .....	5
A. Services en ligne .....	5
B. Logement.....	5
C. Accueil personnalisé.....	5
6. Bien-être et Services Santé, Handicap, Sécurité.....	6
7. Prise en compte de l'impact financier des études en France.....	7
8. Intégration et vie étudiante.....	7
A. Semaine d'intégration organisée par le bureau des étudiants (BDE) .....	7
B. Activités culturelles .....	7
C. Système de Parrainage.....	8
D. Activités sportives .....	8
E. Clubs et associations .....	8
F. Événements sociaux.....	8
9. Suivi pédagogique.....	9
A. Accès à l'offre de formation et aux services pédagogiques.....	9
B. Français Langue Étrangère (FLE) .....	9
C. Unités d'enseignement en anglais .....	9
D. Suivi personnalisé.....	9
E. Évaluation.....	9
10. Suivi du séjour - Retour dans le pays d'origine.....	10
A. Canaux de communication.....	10
B. Feedbacks.....	10
C. Amélioration continue .....	10
D. Suivi des alumni.....	10

11. Engagement global .....	10
A. Engagement global.....	10
B. Indicateurs et rapports.....	11
C. Implique les partenaires locaux ; forme son personnel.....	11
Annexe - Charte de l'étudiant Erasmus, Programme Erasmus+ 2021/2027.....	12

## Préambule

Vu le Code de l'Education et notamment son article L.123-3 alinéas 5 et 6 ;  
Vu les engagements du Ministère français de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;  
Vu les engagements du Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères ;  
Vu les recommandations de la Conférence des Grandes Ecoles ;  
Vu les recommandations de France Universités ;  
Vu les Références et orientations de la Commission des Titres d'Ingénieur ([https://www.cti-commission.fr > uploads > 2024/02](https://www.cti-commission.fr/uploads/2024/02)) ;  
Vu les objectifs du label Campus France « Bienvenue en France » (<https://www.campusfrance.org/fr/le-label-bienvenue-en-france>) ;  
Vu la Recommandation (CE) n° 2006/961 du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2006, relative à la mobilité transnationale dans la Communauté à des fins d'éducation et de formation : Charte européenne de qualité pour la mobilité [Journal officiel L 394 du 30.12.2006] ;  
Vu la charte Erasmus + 2021/2027 dont l'UTT est titulaire (<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/erasmus-charter-for-higher-education>) ;  
Vu l'engagement de l'UTT dans la création d'une Université à l'échelle Européenne à travers le projet EUT+ : [European University of Technology](https://www.eut-plus.eu).

L'Université de technologie de Troyes (ci-après dénommée « UTT ») est engagée depuis sa création dans le développement international à tous les niveaux : échanges d'étudiants, collaboration en recherche, cotutelles de thèse, double diplômes, stages, mobilité des personnels, partenariats industriels, programmes d'été sur mesure, programmes intensifs linguistiques et culturels.

Ainsi, la direction de l'UTT a créé une Direction des Relations Internationales qui concentre des personnels spécifiquement dédiés à ces objectifs et qui travaille en relation étroite avec l'ensemble des services dans l'objectif de développer des liens forts avec des partenaires renommés dans le monde entier. Chaque membre du personnel, quelle que soit sa fonction, est concerné par la dimension internationale de l'établissement.

L'UTT compte environ 26% d'étudiants internationaux provenant d'une soixantaine de pays, affichant ainsi clairement un objectif de diversité, inscrits dans tous les cycles : Ingénieur, Master, Doctorat, Formation Continue.

Chaque service de l'UTT participe à mettre en place des dispositifs appropriés pour les étudiants internationaux accueillis dans l'établissement.

Les services offerts aux étudiants internationaux sont adaptés en fonction de leurs besoins, de leur maturité, du cadre dans lequel s'effectue leur séjour, de leur formation, de leur durée de séjour.

Les étudiants internationaux relevant d'une Convention, d'un programme, ou d'un partenariat spécifique bénéficient d'un accueil personnalisé relevant de la Direction du Service des Relations Internationales (DSRI) et/ou de la Formation qui les accueille (Master, Ecole Doctorale, Graduate School...).

La présente charte décline les engagements de l'UTT pour l'ensemble de la chaîne d'accueil des étudiants internationaux en son sein : information, orientation, sélection, préparation au départ, accueil, intégration, enseignements, suivi pédagogique, résultats, encadrement du séjour, retour dans son pays d'origine, suivi des alumni.

## 1. Information en amont

L'UTT :

- Affiche clairement son engagement international sur son site web et sa volonté d'accueillir les étudiants internationaux ;
- Produit une information claire et complète : des brochures et ressources en ligne sont facilement accessibles, incluant des informations sur l'université, les formations, la vie à Troyes, les démarches administratives ainsi qu'un livret d'accueil digital « *Student Guide* » en version a minima bilingue (français/anglais) ;
- Publie/envoie les informations destinées aux étudiants internationaux en anglais et/ou en français à l'ensemble de ses établissements partenaires et/ou aux étudiants candidats ;
- S'appuie sur les services campus France, les Conseillers de Coopération et d'Actions Culturelles, les partenaires ;
- Publie l'ensemble de ses partenariats existants sur un publicateur en ligne ;
- Forme les étudiants par tout moyen et notamment sur son site web, de la procédure de candidature ;
- Assure des événements de promotion spécifiques dans certains pays, ou en ligne et/ou organise des concours de recrutement (Inde, Cameroun, Chine) ;
- Participe aux « journées pays » organisées par campus France, à des conférences internationales de rassemblement d'établissements d'enseignement supérieur (EAIE, APAIE...), effectue des missions ciblées chez certains partenaires pour diffuser les possibilités d'accueil dans nos formations.

## 2. Orientation

L'UTT :

- Alerte les étudiants sur les conditions d'organisation de leur séjour ;
- Vérifie leur éligibilité et la cohérence de leur projet professionnel avec nos formations ;
- Offre des cours en anglais pour convenir à des publics plus larges
- Peut accueillir les étudiants dans ses laboratoires pour des projets de recherche et des thèses : procédure sur le site ;
- Incite fortement les étudiants non-francophones à assister à l'intersemestre de 4 semaines (janvier/février et août) afin de bénéficier d'une période privilégiée avant le début du semestre : durant cette période l'étudiant peut renforcer son apprentissage du français, valider des crédits ECTS et ainsi valider une charge de cours un peu moins importante lors du premier semestre de son arrivée, s'adapter en douceur à l'environnement et bénéficier d'activités culturelles et sportives.

## 3. Sélection

L'UTT :

- Adhère à la procédure Etudes en France et y répertorie ses partenariats ;
- Développe ses propres filières de sélection d'étudiants de qualité dans des pays cibles en impliquant des partenaires locaux ;
- Contracte avec des établissements d'enseignement supérieur internationaux de qualité : analyse en amont la qualité des universités étrangères sur des sites dédiés

et consulte les rankings avant de contracter des accords-cadres, de mobilité d'échange ou de double diplôme ;

- Contracte avec des intermédiaires reconnus et officiels ;
- Participe à des programmes et des réseaux favorisant la mobilité (Erasmus +, GE3, FITEC).

#### **4. Préparation au départ**

L'UTT :

- Dématérialise les procédures de candidature et les procédures administratives ;
- S'assure du consentement des étudiants en accord avec le RGPD ;
- Conserve les données dans des bases de données sécurisées ;
- Implique, dans ces démarches, les contacts dans leur pays d'origine ;
- Informe sur les processus d'admission, visas et assurance ;
- Alerte sur les conditions nécessaires à une mobilité internationale en France : être en bonne condition physique et mentale, être suffisamment mature et autonome ;
- Alerte sur les conditions matérielles : nécessité d'avoir suffisamment de ressources financières ;
- Envoie des informations par mail aux étudiants sélectionnés ;
- Répond à leurs questions en tant que de besoin.

#### **5. Accueil physique sur le lieu d'études**

L'UTT :

##### **A. Services en ligne**

- Souscrit à une plateforme d'accueil en ligne qui propose des services tels que l'aide pour les demandes de visas, la souscription d'un compte bancaire, d'une assurance, d'un abonnement de téléphonie... L'utilisation de la plateforme est gratuite pour les étudiants internationaux, ils y accèdent en amont de leur arrivée et peuvent procéder à un certain nombre de démarches administratives avant même leur arrivée ;
- Informe sur son site des différents moyens de transport pour rejoindre Troyes.

##### **B. Logement**

- Facilite la réservation de logement : une page dans la section du site dédiée à l'international répertorie des options d'hébergement. La plateforme en ligne a plusieurs partenariats avec différentes résidences universitaires et agences immobilières à Troyes. Les étudiants peuvent effectuer une réservation sécurisée directement en ligne ;
- Conventionne avec le CROUS pour la mise à disposition de logements dont les étudiants internationaux peuvent bénéficier ;
- Conseille les étudiants sur les états des lieux, assiste les étudiants en cas de problème (contrats, relations logeurs, relogement).

##### **C. Accueil personnalisé**

- Implique les personnels, les étudiants nationaux de l'UTT ou les anciens étudiants d'une même zone géographique, dans les différentes opérations liées à l'accueil, afin d'assurer un service de qualité et individualisé ;

- Propose et prend en charge un transport collectif de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle à Troyes aux étudiants conventionnés, sur inscription, avant chaque intersemestre, et avant chaque semestre. Les autres étudiants peuvent être accueillis à la gare de Troyes ;
- Accueille et garde le contact avec les tuteurs des étudiants mineurs ;
- Transfère les étudiants dans leur hébergement et, si nécessaire, intervient pour les états des lieux ;
- Donne toutes informations pratiques nécessaires ;
- Organise des réunions d'accueil sur les différents aspects de la vie à l'UTT ;
- Alerte les étudiants sur les points clés de leur séjour (droits et devoirs, contacts en cas de problème ...) ;
- Organise un programme de visites du campus et des installations ;
- Organise des événements d'accueil spécifiques selon les publics (ED, UTSEUS).

## 6. Bien-être et Services Santé, Handicap, Sécurité

L'UTT :

- Publie sur le site, pour référence, une présentation des Droits et Devoirs de l'étudiant en France <https://www.utt.fr/study-at-utt/practical-information> ;
- Publie sur le site des ressources santé : informations sur les services disponibles et les démarches à suivre pour y accéder ; <https://www.utt.fr/study-at-utt/healthcare-and-disabilities>
- Requier des étudiants, la préparation d'une fiche médicale de santé avant l'arrivée et d'une autorisation de soin pour les mineurs, avec les coordonnées d'une personne joignable en cas de besoin ;
- Prévoit des rendez-vous individuels à l'arrivée (participation à la chaîne d'inscription) avec un membre de l'infirmerie. Un autre membre du personnel peut accompagner ponctuellement en cas de besoin de traduction ;
- Organise des réunions d'information avec la CPAM chaque semestre ;
- S'assure que tous les étudiants sont inscrits à la sécurité sociale (Il y a un transfert direct entre les étudiants inscrits dans la base scolarité (AURION) et le registre de la CPAM ;
- Conseille les étudiants sur l'utilité de souscrire une assurance médicale complémentaire ;
- Permet l'accès aux mêmes services que les étudiants nationaux : accès aux professionnels de l'infirmerie : Infirmiers, psychologues, assistante sociale, diététicienne, consultation jeune consommateur avancée, sage-femme.
- Assure le suivi des pathologies aiguës et/ou chroniques des étudiants (le cas échéant, contact tracing, mise en relation avec les services de soins (exemple centre hospitalier de Troyes)
- Assure le conseil en terme de prévention en santé (vaccination, santé sexuelle...)
- Contribue à la lutte contre les précarités (précarité menstruelle, accès aux associations...)
- Élabore un plan d'actions pour les étudiants en situation de handicap et leurs familles après étude des besoins et les ajustements possibles, en conformité avec le Schéma Directeur du Handicap étudiant approuvé en Conseil d'Administration ;
- Inclut les étudiants internationaux dans la couverture assurance souscrite pour ses usagers ;

- Identifie de manière visible le Bureau d'accueil multiservice (ou guichet unique : bureau de l'équipe d'accueil dite « Incoming » du DSRI) : contact privilégié entre les étudiants et les services adaptés internes ou externes, ce service entretient des liens étroits avec tout partenaire local utile, et peut, en cas d'inquiétude avérée (par exemple absence en cours de manière prolongée), être amené à rendre visite aux étudiants relevant d'une convention de partenariat entre l'UTT et leur établissement d'origine, dans leur logement, et rentre, en parallèle, en contact avec l'université d'origine et avec les parents en cas d'urgence ;
- Est attentif aux problématiques de sécurité : les incidents rapportés à la Direction de l'UTT sont remontés aux autorités compétentes : Préfecture, Commissariat de police, Miviludes, ....

## 7. Prise en compte de l'impact financier des études en France

L'UTT :

- Informe en amont (site + emails + guides) sur les frais d'installation (premier mois, logement temporaire, caution, fournitures, ...) et ceux nécessaires à la vie en France ;
- Applique l'exemption des frais de scolarité prévue dans le cadre des conventions d'échange ;
- Applique les droits de scolarité différenciés aux publics concernés ;
- Met en place le cas échéant une commission d'exonération des droits de scolarité différenciés, conformément aux critères définis par le conseil d'administration de l'UTT ;
- S'investit dans le cadre de sa stratégie à l'international dans des formations délocalisées dans des régions cibles pour permettre aux étudiants de bénéficier d'un enseignement de qualité tout en restant dans leur pays d'origine ;
- Participe à des appels à projets permettant de favoriser la mobilité étudiante entrante ;
- Participe aux programmes de bourse, notamment Eiffel et Eiffel doctorants, bourses de stage, bourses d'études, bourses pour séjours scientifiques, ... ;
- Traite les candidatures pour les jobs étudiants qui sont proposés au sein de l'UTT sans distinction de nationalité ou d'origine, ce qui peut aider les étudiants internationaux à financer leurs études.

## 8. Intégration et vie étudiante

L'UTT :

### A. Semaine d'intégration organisée par le bureau des étudiants (BDE)

- Prend en compte, via le BDE, les spécificités des étudiants internationaux dans la semaine d'intégration ;
- Organise des activités qui leur sont dédiées : repas du parrainage, sortie au lac avec barbecue.

### B. Activités culturelles

- Propose aux étudiants internationaux des événements à caractère culturel à des moments clés de l'année : Noël, galette des rois ; soirées raclette / crêpes /

Barbecue aux intersemestres ; jeux, dégustations culinaires en cours de Français Langue étrangère (FLE) ... ;

- Organise des visites guidées de l'UTT, du quartier environnant de l'UTT et de la ville de Troyes ;
- Propose, à chaque intersemestre au moins 2 visites, dont une dans la région ;
- Implique les étudiants internationaux dans les événements à caractère international qui ont lieu sur site : présentation de leur pays et université aux étudiants locaux, participation à la study abroad fair et aux Erasmus days.

### **C. Système de Parrainage**

- Organise (DSRI + BDE) chaque semestre un système de parrainage pour les étudiants sous convention : des étudiants français accompagnent les primo-arrivants dans leur intégration. Un parrain ou marraine doit prendre en charge 1 à 3 étudiants internationaux pour les intégrer, leur faire découvrir la culture française, pratiquer la langue, les aider avec les démarches administratives et contribuer à la réussite et au suivi de leurs cours ;
- Afin de garantir leur réel investissement et des résultats effectifs, l'UTT récompense les étudiants « parrains » via le système de Projets Etudiants faisant l'objet d'une évaluation et de l'attribution de crédits ECTS.

### **D. Activités sportives**

- Organise lors de chaque intersemestre des activités sportives entre étudiants pour favoriser la cohésion de groupe ;
- Propose gratuitement aux étudiants l'accès à un pack d'activités sportives dans le cadre du programme sportif de l'UTT ;
- Offre un large panel supplémentaire d'activités sportives accessibles, sur adhésion.

### **E. Clubs et associations**

- Incite, en s'appuyant sur le BDE, les étudiants internationaux à intégrer les clubs et associations de l'UTT (et/ou dans la ville), en mettant ces structures en avant dans ses brochures, sur son site Web et en organisant un village des associations à la rentrée ;
- S'assure de la continuité (renouvellement du bureau) de l'association internationale Interlink (association étudiante qui favorise l'intégration des étudiants internationaux) et y apporte ponctuellement un soutien financier ou logistique ;
- Organise via Interlink, des activités et sorties visant à l'intégration entre les étudiants UTTiens et les étudiants internationaux : village des traditions (les étudiants internationaux préparent et partagent des plats de leur pays), visites de lieux touristiques en France.

### **F. Événements sociaux**

- Propose des rencontres sociales et échanges interculturels tout au long de l'année, dont la possibilité de séjours courts en famille pour approfondir l'intégration.

## 9. Suivi pédagogique

L'UTT :

### A. Accès à l'offre de formation et aux services pédagogiques

- Présente clairement l'offre de formation et les diplômes sur son site internet ;
- Publie en français et en anglais son catalogue de cours, dont les cours enseignés en anglais, la charge horaire, le descriptif, les prérequis, les compétences, les crédits ECTS associés ;
- Assiste et conseille individuellement les étudiants pour procéder à leur choix de cours ;
- Facilite l'inscription des étudiants dans les cours ;
- Offre aux étudiants internationaux l'ensemble des services destinés à leur permettre de réussir leurs études : carte étudiante, accès aux services Izly, plateforme moodle pour les cours, ... ;
- Accompagne les étudiants dans leurs recherches pour ceux qui doivent effectuer un stage ;
- N'applique aucune discrimination sur les candidatures des étudiants internationaux diplômants qui souhaitent effectuer un séjour d'échange à l'étranger.

### B. Français Langue Étrangère (FLE)

- Propose plusieurs niveaux de cours de FLE pendant l'intersemestre de manière intensive (80h) avant le début de chaque semestre et également pendant le semestre. Les niveaux des cours sont conformes au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) ;
- Propose gratuitement ces cours en tant que de besoin, favorisant ainsi l'intégration et la réussite académique ;
- Permet l'accueil dans les cours de français de personnes extérieures à l'université via la Formation Continue, ce qui contribue à la bonne intégration de la population étrangère globale dans la ville.

### C. Unités d'enseignement en anglais

- Propose un cours enseigné en anglais pendant l'intersemestre ;
- Développe des cours en anglais ou adaptés aux étudiants internationaux.
- En dehors des cours dispensés en anglais, fournit sur demande dans la plupart des cours, les documents, les exercices et les examens en anglais.

### D. Suivi personnalisé

- Attribue un conseiller à chaque étudiant international, de la même façon que les autres étudiants en ont un également ;
- Rentre en contact si besoin est avec l'université d'origine de l'étudiant.

### E. Évaluation

- Procède à l'évaluation, la notation et l'attribution de crédits ECTS pour tous les cours y compris ceux de l'intersemestre, dans les mêmes conditions de transparence et d'équité que pour les autres étudiants ;
- Adapte si besoin et selon les cas, les examens, par exemple organise un examen décalé pour s'adapter aux différences de calendrier académique, accepte les devoirs rendus en anglais, ... ;

- Transmet ou rend accessible à tous les étudiants un transcript (relevé de notes) en français ou en anglais, permettant notamment la reconnaissance dans l'université d'origine.

## 10. Suivi du séjour - Retour dans le pays d'origine

L'UTT :

### A. Canaux de communication

- Utilise tous les moyens disponibles, selon les circonstances requises pour joindre les étudiants : emails, réseaux sociaux, déplacement directement dans les cours ou sur le lieu d'habitation de l'étudiant ;
- Met à disposition des tutoriels en anglais pour procéder aux démarches administratives.

### B. Feedbacks

- Organise des réunions pour recueillir les retours à l'oral, des étudiants internationaux sur leur expérience, a minima un mois après le début de la rentrée chaque semestre et la semaine précédant les examens finaux chaque semestre ;
- Envoie des enquêtes de satisfaction aux étudiants (pour ceux qui relèvent d'une convention : à la fin de l'intersemestre et à la fin du semestre) ;
- Consulte les rapports Erasmus de fin de séjour des étudiants entrants.

### C. Amélioration continue

- Extrait des statistiques, points forts et points faibles ;
- Adapte les process en continu ;
- Constitue un répertoire de procédures ;
- Contacte les partenaires hors UTT concernés le cas échéant ;
- Fait évoluer l'accueil et les services offerts ;
- Assure une veille sur les plateformes ou nouveaux services disponibles ;
- Assure une veille sur l'évolution des conditions d'accueil, notamment les conditions d'obtention des visas, les documents requis pour la carte de séjour, la procédure OFII ;
- Assure une veille sur les recommandations des ambassades ou de Campus France ;
- Assure une veille sur l'actualité des pays de provenance des étudiants.

### D. Suivi des alumni

- Propose aux étudiants un système d'adresse email UTT valable « à vie » ;
- Incite les étudiants à faire partie des cercles d'alumni : anciens de l'UTT (UTT Alumni), alumni Erasmus, alumni campus France) ;
- Relais et promeut les événements organisés par ces structures.

## 11. Engagement global

L'UTT :

### A. Engagement global

- Conformément à cet extrait de la Charte de l'Etudiant Erasmus, et ce, pour l'ensemble des étudiants internationaux, s'engage, avant, pendant, et après leur

séjour, à respecter le droit des étudiants internationaux à bénéficier d'une « *égalité de traitement et à l'absence de discrimination avec fondée sur l'âge, l'origine ethnique, la race, la nationalité, l'appartenance à une minorité nationale, la culture, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil, les responsabilités familiales ou parentales, la maladie, la validité ou l'invalidité, l'état de santé mentale, l'apparence physique, le milieu socio-économique, la foi ou la confession religieuse ou leur absence, l'affiliation ou les opinions politiques ou leur absence, ou toute autre distinction sans pertinence* » ;

- S'engage à mettre en œuvre l'ensemble des outils et process destinés aux étudiants requis par l'UE dans le cadre de l'Initiative Carte Etudiant Européenne (ICEE) sur ses trois volets : Carte d'étudiant européenne, Erasmus Without Paper (EWP), Application Erasmus+ ;
- S'engage dans le cadre de l'EUT+ à construire l'identité « étudiant EUT+ » ;
- S'engage à mettre en application à l'égard de tous les étudiants internationaux des procédures équitables, inclusives et transparentes.

## **B. Indicateurs et rapports**

- Intègre des composantes liées aux étudiants internationaux dans ses indicateurs de performance ;
- Assure une représentativité des étudiants internationaux dans ses publications et ses brochures (brochure ingénieur, vidéos, interviews) ;
- Mène, en continu, une réflexion sur la justesse des partenariats et la cohérence avec les Directions à la Formation et à la Pédagogie et à la Recherche ;
- Fait évoluer sa stratégie (les objectifs et la communication qui en découlent).

## **C. Implique les partenaires locaux ; forme son personnel**

- Contracte avec les partenaires locaux en tant que de besoin : Préfecture, assureur, CROUS, ... ;
- Propose au personnel de participer, dans le cadre de la formation continue en s'adressant à la DRH, aux enseignements réguliers délivrés aux étudiants sur les problématiques interculturelles, institutions européennes, cours de langues (Unités d'enseignement semestrielles) avec évaluation et certificat de participation ;
- Met en place des actions pour promouvoir les mobilités de personnel Erasmus : stand à chaque study abroad fair (1 chaque semestre) et lors des Erasmus Days, messages, affichage, puis organise les mobilités effectives ;
- Implique les personnels dans les modalités d'accueil des étudiants en construisant des procédures communes à plusieurs services selon les profils d'étudiants ;
- Motive la production de documentation et messages issus des différents services, notamment les services supports, sous format bilingue pour une meilleure perception par les étudiants internationaux.

En conclusion, l'UTT met en œuvre des moyens importants pour créer un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement personnel de ses étudiants internationaux et s'engage à transmettre des valeurs de bienveillance et d'inclusion.

L'ensemble du personnel de l'UTT s'engage dans la mise en œuvre de la présente charte.

Direction des Relations Internationales - Dernière mise à jour 26 novembre 2024.

Approuvé par le Conseil d'Administration du DATE

## Annexe - Charte de l'étudiant Erasmus, Programme Erasmus+ 2021/2027



Commission  
européenne

### Charte de l'étudiant erasmus

Le programme Erasmus+ a pour objectif de soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel des étudiants et des diplômés participants. Il vise également à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité d'accès, l'inclusion, la diversité et l'équité à travers l'ensemble de ses actions. Enfin, le programme contribue à la réalisation des objectifs de l'UE dans les domaines de la transformation numérique, du développement durable et de la citoyenneté active. Reflétant les valeurs et les priorités indiquées ci-dessus, la charte de l'étudiant Erasmus a pour objet d'informer correctement les participants de leurs droits et de leurs obligations et d'optimiser leur mobilité.

**Programme  
Erasmus+  
2021-2027**

**Enrichit les vies,  
ouvre les esprits.**

#### AVANT LA PÉRIODE DE MOBILITÉ

##### VOS DROITS

Vous avez le droit d'obtenir des indications sur la procédure de candidature et des informations sur l'établissement/l'organisation d'accueil, ainsi que sur les activités disponibles pendant la période de mobilité à l'étranger.

Vous avez droit à un préfinancement

- dans les 30 jours civils suivant la signature de la convention par les deux parties ou
- dès réception de la confirmation d'arrivée, et au plus tard à la date de début de la période de mobilité.

Si vous participez au programme dans le cadre de la mobilité des étudiants à des fins d'études, vous devez être en mesure de signer un contrat pédagogique numérique

en ligne détaillant les activités à l'étranger. En accord avec votre établissement, vous pouvez signer le contrat pédagogique en ligne via l'application mobile Erasmus+.

Vous êtes en droit d'obtenir des informations sur les procédures de reconnaissance automatique et le système de notation en vigueur dans l'établissement d'accueil.

Vous êtes en droit d'obtenir des informations sur les démarches à effectuer pour contracter une assurance, trouver un logement ou obtenir un visa (s'il y a lieu) et sur les infrastructures/aides disponibles pour les personnes ayant des besoins particuliers.

##### VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Vous devez signer une convention de subvention avec l'établissement d'origine et un contrat pédagogique avec l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil, détaillant les activités prévues à l'étranger et servant de base à la reconnaissance automatique de votre période de mobilité à l'étranger (en présentant en détail les crédits

que vous devriez capitaliser et qui compteront dans l'obtention de votre diplôme dans votre pays d'origine).

Une fois votre candidature retenue, vous devrez passer un test linguistique en ligne gratuit au moyen de l'outil de soutien linguistique en ligne (Online Linguistic Support - OLS) (pour autant qu'il soit disponible dans la principale langue d'étude ou de travail que vous utiliserez à

## Erasmus+ — Enrichit les vies, ouvre les esprits.

l'étranger), de manière à évaluer votre niveau et à pouvoir profiter de fonctionnalités spécifiques adaptées à vos besoins d'apprentissage des langues, qui vous permettront de tirer le meilleur parti de votre période d'apprentissage à l'étranger.

Après avoir reçu de votre établissement d'enseignement supérieur les informations et les indications nécessaires pour souscrire une assurance, vous devrez veiller à bénéficier d'une couverture d'assurance maladie pendant votre séjour à l'étranger. Si votre cas relève de la mobilité des étudiants à des fins de stage, vous devrez veiller, avec votre établissement ou entreprise d'accueil, à vous couvrir également en responsabilité civile et contre les accidents.

### PENDANT LA PÉRIODE DE MOBILITÉ

## VOS DROITS

Vous avez droit à l'égalité de traitement avec les étudiants/ employés nationaux et à l'absence de discrimination fondée sur l'âge, l'origine ethnique, la race, la nationalité, l'appartenance à une minorité nationale, la culture, la langue, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil, les responsabilités familiales ou parentales, la maladie, la validité ou l'invalidité, l'état de santé mentale, l'apparence physique, le milieu socio-économique, la foi ou la confession religieuse ou leur absence, l'affiliation ou les opinions politiques ou leur absence, ou toute autre distinction sans pertinence.

Pendant toute votre période de mobilité, vous avez droit à la liberté académique dans la communication ou le partage d'idées et de faits, ainsi que dans toute recherche que vous pourriez entreprendre.

Vous avez droit aux services des réseaux de tutorat et de parrainage s'ils existent dans l'établissement ou l'organisation d'accueil.

Vous avez le droit de vous faire entendre au sein des organisations d'étudiants sur le campus et d'obtenir des informations sur leurs activités, les systèmes de gouvernance et d'assurance de la qualité de l'établissement d'accueil, ainsi que tout service utile d'aide aux étudiants (par exemple, les associations d'étudiants et les représentants des étudiants, les médiateurs).

Vous avez droit au maintien des bourses d'études ou prêts pour étudiants de votre pays d'origine pendant votre séjour à l'étranger.

Vous avez droit à une aide financière supplémentaire, sous la forme de compléments, si vous êtes un participant moins favorisé ou si vous optez pour des modes de transport écologiques.

Il ne peut pas vous être demandé de frais de scolarité, d'inscription, d'examen ou d'accès aux laboratoires et aux bibliothèques au cours de la période de mobilité.

Vous avez le droit de demander que des modifications soient apportées au contrat pédagogique dans les délais fixés par les établissements d'origine et d'accueil. Vous avez le droit d'introduire une demande de prolongation de la période de mobilité auprès de votre établissement d'origine.

## VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Vous devez respecter les règles et réglementations de l'établissement/organisation d'accueil et du pays d'accueil, notamment en matière de conduite, de santé et de sécurité.

Vous devez respecter le code de conduite de votre établissement d'accueil en reconnaissant la diversité de la communauté et en vous abstenant de toute discrimination à l'égard des autres fondée sur leur âge, leur origine ethnique, leur race, leur nationalité, leur appartenance à une minorité nationale, leur culture, leur langue, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur état civil, leurs responsabilités familiales ou parentales, leur maladie, leur validité ou leur invalidité, leur état de santé mentale, leur apparence physique, leur milieu socio-économique, leur foi ou confession religieuse ou leur absence, leur

affiliation ou leurs opinions politiques ou leur absence, ou toute autre distinction sans pertinence.

Vous devez agir de manière responsable et respectueuse envers votre communauté locale et universitaire. Adopter un comportement respectueux à l'égard des autres implique de respecter la loi et notamment de ne pas harceler ou intimider les autres.

Vous devez adopter un comportement qui ne présente aucun risque pour votre santé ou votre sécurité ou celles des autres. Vous devez respecter les normes de santé

## Charte de l'étudiant erasmus

et de sécurité de vos établissements/organisations et du pays d'accueil.

Vous devez respecter le principe d'intégrité académique et vous efforcer de donner le meilleur de vous-même lors des examens ou de toute autre forme d'évaluation.

Il vous est recommandé de profiter pleinement de toute l'offre d'apprentissage disponible dans l'établissement/l'organisation d'accueil, ainsi que de tirer le meilleur parti de votre séjour à l'étranger en participant activement à la vie sociale locale au travers d'activités/projets interculturels ou d'engagements citoyens.

Il se peut que vous ayez à acquitter des frais peu élevés (sur la même base que les étudiants locaux) pour une assurance, l'adhésion à une association d'étudiants ou l'utilisation de matériel et d'équipements pédagogiques.

Toute demande de prolongation éventuelle de la période de mobilité doit être présentée au moins un mois avant la fin de la période initialement prévue.

Avec les établissements d'origine et d'accueil, vous devez veiller à ce que les modifications apportées au contrat pédagogique soient validées après l'introduction de la demande.

Vous êtes en droit, et cette démarche est encouragée, de demander l'Europass Mobilité si vous êtes jeune diplômé d'un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays participant au programme.

Vous avez le droit de recevoir de l'établissement d'accueil, dans un délai de cinq semaines à compter de la publication de vos résultats, un relevé de vos notes, si possible sous forme numérique, où figureront le nombre de crédits et les notes obtenues. Dès réception du relevé de notes, l'établissement d'origine vous fournira des informations complètes sur la reconnaissance de vos acquis.

Si votre inscription s'effectue dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays participant au programme, vous avez droit à ce que les éléments reconnus figurent dans le supplément au diplôme. Vous avez le droit de recevoir le supplément au diplôme, si possible sous forme numérique, y compris dans sa version linguistique d'origine.

Si vous effectuez un stage, vous avez droit à un certificat de stage, si possible sous forme numérique, de la part de l'organisation/établissement d'accueil, résumant les tâches exécutées et fournissant une évaluation. L'établissement d'origine vous remettra également un relevé de notes, si le contrat pédagogique le prévoit. Si le stage ne fait pas partie de votre programme d'études, vous pouvez demander qu'il soit enregistré dans l'Europass Mobilité et, si votre inscription s'effectue dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays membre du processus de Bologne, la période de mobilité devra également être consignée dans votre supplément au diplôme.

### APRÈS LA PÉRIODE DE MOBILITÉ

## VOS DROITS

Conformément au contrat pédagogique, vous avez droit à une reconnaissance académique complète et automatique de la part de l'établissement d'origine pour les activités accomplies avec succès au cours de votre période de mobilité.

## VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Vous devrez remplir un rapport du participant afin de fournir un retour d'information sur votre période de mobilité Erasmus+ à vos établissements d'origine et d'accueil, ainsi qu'à l'agence nationale Erasmus+ concernée et à la Commission européenne.

En s'inspirant de votre expérience, la Commission européenne et les agences nationales Erasmus+ pourront alors évaluer les moyens d'améliorer et d'enrichir le programme Erasmus+ pour les générations futures.

N'hésitez pas à partager votre expérience de mobilité avec des amis, d'autres étudiants, le personnel de

l'établissement d'origine, des journalistes, etc. pour informer et faire bénéficier d'autres personnes de cette expérience.

À cette fin, l'application mobile Erasmus+ Mobile est à votre disposition. Vous pourrez ainsi partager vos astuces avec les futurs étudiants.

La participation aux communautés locales et nationales d'anciens étudiants et à l'association des anciens étudiants Erasmus+ est encouragée, de même qu'aux organisations d'étudiants et aux projets qui promeuvent Erasmus+ et ses valeurs, ainsi que la compréhension mutuelle entre les peuples, les cultures et les pays et l'internationalisation chez soi.

## PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA PÉRIODE DE MOBILITÉ

### VOS DROITS

Vous avez droit à des chances et à des conditions d'accès égales et équitables dans le cadre du programme Erasmus+, ainsi qu'à des procédures équitables, inclusives et transparentes à toutes les étapes de votre mobilité.

Si vous rencontrez un problème ou si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez d'abord contacter votre établissement/organisation d'origine ou d'accueil et chercher une solution avec eux. Vous devez identifier clairement le problème et contacter la personne responsable concernée, en fonction de la nature du

problème. Son nom et ses coordonnées doivent figurer dans le contrat pédagogique. Au besoin, vous devez suivre les procédures officielles de recours mises en place dans l'établissement/organisation d'origine ou d'accueil. Si votre établissement/organisation d'origine ou d'accueil manque aux obligations définies dans la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur ou dans votre convention de subvention, vous pouvez contacter l'agence nationale Erasmus+ concernée.

Les associations d'étudiants et les représentants des étudiants, tant de votre établissement d'origine que de votre établissement d'accueil, peuvent vous aider. Les établissements d'origine et d'accueil peuvent vous indiquer où trouver, sur place, les points de contact des associations d'étudiants et des représentants des étudiants.

### VOS DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Pour vous aider à chaque étape de votre mobilité, il vous est conseillé de télécharger l'application Erasmus+ Mobile, qui est votre premier point d'entrée pour accéder aux services, astuces et possibilités qui vous serviront pendant votre période de mobilité à l'étranger.

L'outil de soutien linguistique en ligne (Online Language Support - OLS), conçu pour les participants au programme Erasmus+, est à votre disposition pour profiter de fonctionnalités spécifiques d'apprentissage des langues qui vous

aideront à maîtriser les langues que vous souhaitez parler au quotidien ou dans vos activités de mobilité.

Gardez à l'esprit l'impact de votre mobilité sur l'environnement, par exemple en prenant des dispositions pour réduire l'empreinte carbone de vos déplacements.

Veillez contacter vos établissements/organisations d'origine et d'accueil pour savoir quelles sont les possibilités qui s'offrent à vous pour rendre votre expérience Erasmus+ plus respectueuse de l'environnement.

### QU'ARRIVE-T-IL SI VOUS NE RESPECTEZ PAS LA CHARTE ?

Votre établissement d'origine et/ou d'accueil peut décider de mettre fin à votre période de mobilité à l'étranger.



Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2022

© Union européenne, 2022



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs. L'Union européenne ne détient pas les droits d'auteur relatifs aux éléments suivants :

page 3, source: istock.com